



# **PROGRAMME DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN PRODUCTION LAITIÈRE**

## **DIRECTIVES**

Septembre 2024

## I. INTRODUCTION

[Les Producteurs laitiers du Canada](#) (PLC) sont un organisme à but non lucratif financé par les producteurs laitiers de partout au Canada et représentent les quelque 10 000 fermes laitières du pays. Notre organisation joue un rôle de leader au nom de l'industrie dans plusieurs domaines importants, entre autres en finançant et en soutenant la recherche en production laitière et en nutrition et santé humaines. Les PLC investissent depuis longtemps (plus de 30 ans) dans la recherche laitière afin de stimuler l'innovation et d'assurer un avenir durable au secteur.

Les investissements des PLC en science sont guidés par la [Stratégie nationale de recherche laitière 2022-2027](#). La stratégie a été élaborée au moyen de vastes consultations impliquant un large éventail d'intervenants tant du milieu scientifique que de l'industrie et a mené à l'identification de résultats ciblés et de priorités de recherche dans les trois domaines suivants : durabilité des fermes laitières; santé, soin et bien-être des animaux; et les produits laitiers dans la nutrition et la santé humaines.

Le [Programme de financement de la recherche en production laitière](#) des PLC (le « **Programme** ») vise à soutenir la recherche scientifique dans le domaine de la production laitière et à générer de nouvelles connaissances et innovations au profit du secteur laitier.

Les PLC ont adopté un système d'évaluation par les pairs et un processus de demande de financement comparable à celui des principaux organismes subventionnaires (p. ex. le CRSNG).

## II. PRIORITÉS DE RECHERCHE

L'objectif du Programme est de favoriser l'innovation, d'accroître l'efficacité et la durabilité des fermes ainsi que d'améliorer les pratiques relatives à la santé, au soin et au bien-être des animaux. Les projets de recherche soumis dans le cadre du Programme doivent viser à résoudre des problèmes/enjeux ayant une perspective nationale.

**Veillez consulter l'annexe pour connaître tous les détails sur les priorités de recherche.**

## III. ADMISSIBILITÉ

Les chercheurs des universités et collèges canadiens et/ou des centres de recherche provinciaux et fédéraux sont admissibles au Programme. Les chercheurs non canadiens pourraient être considérés comme co-chercheurs ou collaborateurs.

Le chercheur principal (le « **Chercheur principal** ») est responsable de la direction complète du projet approuvé (le « **Projet** ») et des autres activités reliées à son exécution efficace. Le rôle du ou des co-chercheur(s) du Projet doit être clairement défini. Les étudiants et stagiaires ne sont normalement pas admissibles à agir en tant que co-chercheurs.

Un chercheur ne peut pas mener simultanément deux projets dans le cadre de ce Programme dont il est le Chercheur principal. Cependant, le même chercheur peut être co-chercheur d'un seul autre projet.

Le réseautage est encouragé. Les projets devraient, lorsque possible, impliquer des équipes complémentaires de chercheurs de partout au Canada.

La recherche et le développement de produits commerciaux ne sont pas admissibles.

## IV. ADMINISTRATION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT

Dans le cadre de cet appel de propositions, la soumission d'une lettre d'intention (la « **Lettre d'intention** ») est la première étape du processus de demande de financement.

La Lettre d'intention sera révisée, en premier lieu, par le Comité consultatif scientifique d'experts en production laitière, lequel est composé de chercheurs indépendants, d'experts techniques et de producteurs laitiers. Sur la base de leurs recommandations, le [Conseil canadien de recherche laitière](#) des PLC prendra les décisions finales concernant la sélection des Lettres d'intention. Les Chercheurs principaux, dont les Lettres d'intention sont considérées comme les plus pertinentes pour répondre aux priorités de recherche ciblées dans le présent appel de propositions; ayant une approche scientifique appropriée; et pouvant générer des connaissances et innovations qui auront un impact sur le secteur laitier seront invités à soumettre une Proposition complète (la « **Proposition** »).

Les Propositions seront évaluées sur la base de leur présentation globale, de leur clarté, de leur mérite scientifique et de leur faisabilité technique, de l'expertise de l'équipe, des occasions de formation, des opportunités de vulgarisation et de transfert des connaissances, et d'un budget réaliste. Les Propositions seront premièrement soumises à un processus externe et indépendant d'évaluation par les pairs. En fonction des résultats des évaluations externes par les pairs, le Comité consultatif scientifique d'experts en production laitière évaluera les Propositions et formulera des recommandations. Le Conseil canadien de recherche laitière des PLC prendra les décisions finales concernant le financement des Propositions. Les décisions seront communiquées aux Chercheurs principaux en juillet. L'approbation du financement est conditionnelle à l'obtention de fonds de contrepartie. La date prévue de début des projets est au début de l'année civile suivante.

La sélection de la Lettre d'intention et/ou l'approbation de la Proposition ne garantit pas le financement du Projet en soi. Le financement est confirmé lors de la signature d'une entente de recherche (l'« **Entente** ») (section VII).

Dans certains cas, des projets qui sont d'intérêt pour les PLC, mais ne respectent pas les délais établis et les priorités de recherche, pourraient être pris en considération.

## V. VOLETS

Le Programme de financement de la recherche en production laitière comprend deux volets.

### **Volet PROJET de recherche**

Ce volet soutient des Projets de recherche individuels et ciblés qui répondent aux caractéristiques ci-dessous :

- Durée : 1 à 3 ans.
- Montant maximal pouvant être demandé au PLC : jusqu'à 150 000 \$ et jusqu'à 50 % du budget total du Projet.
- Priorités de recherche : consulter l'annexe.
- Les fonds de contrepartie doivent couvrir au moins 50 % du budget total du Projet et doivent provenir de sources autres que les organisations de producteurs laitiers (p. ex. gouvernement, milieu universitaire, autres partenaires de l'industrie agricole ou alimentaire). Des contributions en nature pourraient être considérées (c.-à-d. bourses pour les étudiants d'été ou aux cycles supérieurs, matériel et fournitures, temps de techniciens et/ou professionnels, frais d'utilisation, analyses de laboratoire, etc.) comme fonds de contrepartie.

## **Volet PROGRAMME de recherche**

Ce volet soutient les programmes de recherche nationaux, c'est-à-dire un ensemble de projets interreliés entre eux, impliquant plusieurs partenaires de recherche et de financement, et répondant aux caractéristiques ci-dessous :

- Durée : 3 à 5 ans.
- Montant maximal pouvant être demandé aux PLC : jusqu'à 150 000 \$ et jusqu'à 33,3 % du budget total du Projet.
- Priorités de recherche : consulter l'annexe.
- Les fonds de contrepartie doivent couvrir au moins 66,7 % du budget total du Projet et doivent provenir de sources autres que les organisations de producteurs laitiers (p. ex. gouvernement, milieu universitaire, autres partenaires de l'industrie agricole ou alimentaire). Des contributions en nature pourraient être considérées (c.-à-d. bourses pour les étudiants d'été ou aux cycles supérieurs, matériel et fournitures, temps de techniciens et/ou professionnels, frais d'utilisation, analyses de laboratoire, etc.) comme fonds de contrepartie.

## **VI. PROCESSUS DE DEMANDE DE FINANCEMENT**

### **a) Lettre d'intention**

La lettre d'intention doit être soumise dans le formulaire de la Lettre d'intention à [dairyresearch@dfc-plc.ca](mailto:dairyresearch@dfc-plc.ca) **au plus tard le 6 décembre 2024**. Le formulaire de la Lettre d'intention pour chaque volet est disponible dans le [site Web](#).

**À noter :** Le même Chercheur principal peut soumettre plus d'une Lettre d'intention. Cependant, peu importe le nombre de Lettres d'intention approuvées, une seule Proposition par Chercheur principal peut être soumise aux fins d'évaluation finale. Inverser le nom du Chercheur principal avec celui des co-chercheurs n'est pas acceptable et pourrait entraîner le rejet de la Lettre d'intention ou de la Proposition.

Le formulaire PDF fourni pour la Lettre d'intention est complet en soi et conçu pour éliminer tout besoin d'y annexer du matériel justificatif additionnel pour transmettre les informations pertinentes (c.-à-d. annexes ou lettre d'accompagnement). **Les pages additionnelles seront supprimées du formulaire de la Lettre d'intention.** Veuillez respecter les limites d'espace et de format du formulaire de la Lettre d'intention. N'utilisez pas de caractères réduits. **La police doit être Arial 11 points.**

Les Lettres d'intention soumises en français seront traduites pour les réviseurs anglophones; le Chercheur principal et/ou les membres de son équipe ne pourront pas réviser la traduction.

En vue d'améliorer la coordination et l'efficacité du financement, les PLC se réservent le droit de transmettre les Lettres d'intention à d'autres parties qui financent la recherche.

### **b) Proposition complète**

Une fois la Lettre d'intention sélectionnée, les PLC enverront une invitation à soumettre une Proposition au Chercheur principal et fourniront un formulaire de Proposition complète qui devra être rempli et soumis à [dairyresearch@dfc-plc.ca](mailto:dairyresearch@dfc-plc.ca) **au plus tard le 14 avril 2025**.

Des changements majeurs par rapport à la Lettre d'intention ne seront pas autorisés, sauf s'ils ont été suggérés par le Comité consultatif scientifique d'experts en production laitière. Apporter de tels changements pourrait entraîner la non-révision de la Proposition.

## Directives pour remplir les Propositions :

- Veuillez respecter les limites d'espace et de format du formulaire de Proposition complète. N'utilisez pas de caractères réduits. **La police doit être Arial 11 points.**
- **Le formulaire de Proposition complète est complet en soi et ne doit pas contenir de pages et/ou pièces jointes autres que des tableaux et des figures. Un maximum de trois manuscrits peuvent être joints à la Proposition et ceux-ci doivent être pertinents pour les fins du Projet proposé.**
- **CV pour le Chercheur principal et les co-chercheurs**  
Un curriculum vitae complet pour le Chercheur principal et chacun des co-chercheurs, dans le format du CV commun canadien (CRSNG) ou sur le formulaire de CV des PLC (fourni sur demande), doit être joint à la Proposition.

Un co-chercheur est un chercheur qui mènera des activités de recherche et sera responsable d'un ou de plusieurs objectifs dans le cadre du Projet proposé. Un co-chercheur recevrait des fonds pour mener sa part de la recherche.

- **Titre du Projet**  
**Un bon titre est très important.** Le titre doit être concis et indiquer clairement le sujet du Projet proposé et refléter son objectif principal. Il ne doit y avoir aucune abréviation ni aucun acronyme dans le titre. Le titre peut être modifié d'un commun accord entre les PLC et le Chercheur principal.
- **Détails du projet**  
Dans le formulaire de Proposition complète, des informations détaillées sont requises sur le contexte; les objectifs et hypothèses; l'approche expérimentale, y compris les calculs de puissance et de taille de l'échantillonnage; les étapes jalons; l'expertise de l'équipe et la formation de personnel hautement qualifié; les avantages potentiels et les retombées économiques pour le secteur laitier; et les opportunités de vulgarisation et de transfert des connaissances.

En vue d'améliorer la coordination et l'efficacité du financement, les PLC se réservent le droit de transmettre les Propositions à d'autres parties qui financent la recherche.

### **c) Renseignements pour le budget**

Le montant total demandé aux PLC peut aller jusqu'à 150 000 \$ et représenter jusqu'à 50 % du budget total du Projet pour le volet Projet de recherche et représenter jusqu'à 33.3 % du budget total du Projet pour le volet Programme de recherche.

L'enveloppe disponible pour cet appel de propositions est d'environ 440 000 \$.

Des informations détaillées sur les besoins financiers du Projet doivent être fournies conformément aux indications ci-dessous.

- **Personnel**  
Quatre catégories de personnes peuvent être rémunérées dans le cadre du Programme :
  1. Le personnel de recherche dont les compétences sont requises pour mener le Projet,
  2. Les techniciens officiellement classés comme tels par leur institution de recherche,
  3. Les étudiants aux cycles supérieurs (M. Sc. et Ph. D.), et
  4. Les stagiaires postdoctoraux.

La justification budgétaire du personnel doit être incluse. Les PLC se réservent le droit de demander à l'institution de recherche des renseignements additionnels sur les avantages sociaux. Le salaire du Chercheur principal et des co-chercheurs ne sont pas admissibles dans le cadre du Programme.

- **Équipements majeurs**

Les PLC ne fournissent aucun financement pour l'acquisition d'équipements. Toutefois, dans des cas particuliers où l'équipement s'avère essentiel au Projet, les PLC pourraient, à leur entière discrétion, contribuer à l'acquisition d'équipements majeurs, sur demande écrite de l'institution de recherche et/ou du Chercheur principal. Par équipement majeur, on entend les articles d'un coût supérieur à 10 000 \$.

- **Matériel et fournitures**

Les dépenses couvrent les fournitures consommables comme les animaux de laboratoire et leur alimentation, les produits chimiques, la verrerie et les fournitures pour l'équipement existant et son entretien.

- **Publications et frais de publication**

Les PLC encouragent la publication des résultats de recherche dans les revues scientifiques de renom avec comité de lecture. Le choix de la revue dans laquelle publier les résultats appartient au Chercheur principal. Les revues canadiennes ou internationales de renom largement lues au Canada doivent être priorisées. Les frais de publication **doivent** être inclus dans le budget.

**Note :** Les publications résultant du soutien des PLC doivent être reconnues en utilisant la mention suivante : *Ce projet a été financé par les Producteurs laitiers du Canada. Conformément à l'entente de recherche, les Producteurs laitiers du Canada n'avaient aucun rôle dans la conception et la réalisation de l'étude, la collecte des données et l'analyse ou l'interprétation des résultats ainsi que la décision de publier les résultats.*

- **Déplacements**

Les PLC encouragent les chercheurs à participer à des réunions scientifiques au Canada ou à l'étranger, lorsque pertinentes, dans le but de présenter les résultats obtenus dans le cadre du Projet financé.

- **Autres frais**

Les frais informatiques pour l'analyse des données et les autres frais courants engagés dans le cadre du Projet financé sont admissibles.

- **Frais généraux ou indirects**

Les PLC ne payeront aucuns frais généraux/indirects à l'institution de recherche, au Chercheur principal et/ou au(x) co-chercheur(s), selon le cas, pour les projets financés par les PLC.

- **Dépenses non autorisées**

Les honoraires d'experts-conseils/consultants ne sont pas admissibles, à moins d'une approbation écrite préalable des PLC.

**d) Financement de contrepartie/autres sources de financement**

Les fonds qui seront demandés à d'autres sources doivent être décrits dans la section Budget des formulaires PDF. **Les Chercheurs principaux doivent avoir vérifié auprès des organismes/partenaires de financement si le Projet est conforme aux priorités de**

**recherche et aux lignes directrices de l'organisme/partenaire.** Les fonds de contrepartie doivent provenir de sources autres que les organisations de producteurs laitiers (p. ex. gouvernement, milieu universitaire, autres partenaires de l'industrie agricole ou alimentaire).

Les Chercheurs principaux doivent soumettre leurs Projets aux organismes/partenaires de financement pour les fonds de contrepartie au plus tard 90 jours après la réception de l'approbation conditionnelle du Projet par les PLC, sauf indication contraire dans la lettre de décision des PLC.

## VII. ENTENTE DE RECHERCHE

Le financement doit être alloué intégralement aux activités de recherche supervisées par le Chercheur principal. Avant d'entamer le Projet, une Entente (disponible sur demande) doit être signée par et entre l'institution de recherche, le Chercheur principal, les PLC et les autres partenaires financiers, si applicable.

L'Entente définit les droits et les obligations de l'institution de recherche, du Chercheur principal, des PLC et des autres partenaires financiers, si applicable, y compris, mais sans s'y limiter :

- Responsabilités du Chercheur principal et de l'institution de recherche dans la conduite du Projet;
- Responsabilité financière des parties relativement au Projet;
- Rapports;
- Publication des résultats du Projet;
- Confidentialité;
- Propriété de la propriété intellectuelle et autres droits de propriété; et
- Utilisation commerciale des résultats du Projet.

Conformément aux dispositions de l'Entente, l'institution de recherche et/ou le Chercheur principal accordent aux PLC une licence pour utiliser les résultats du Projet à des fins internes, non commerciales et de recherche; une première option pour négocier une licence commerciale exclusive pour exploiter commercialement les résultats du Projet; et un droit de premier refus sur toute offre d'un tiers visant à commercialiser les résultats du Projet. Dans le cas où les PLC ne sont pas impliqués dans la commercialisation des résultats du Projet, les PLC percevront une redevance basée sur les bénéfices nets générés par l'institution de recherche grâce aux résultats du Projet; le pourcentage de la redevance serait déterminé avant la commercialisation dans le cadre de négociations de bonne foi fondées sur des conditions commercialement raisonnables.

## VIII. INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Le défaut de remplir et de soumettre la Lettre d'intention ou la Proposition complète de la manière décrite dans ces directives pourrait retarder ou empêcher l'évaluation par le Comité consultatif scientifique d'experts en production laitière aux fins de financement par les PLC. Des dérogations aux directives ci-dessus ne seront autorisées que si elles sont approuvées par les PLC.

Toutes les demandes d'informations additionnelles concernant l'un des points ci-dessus doivent être adressées à [dairyresearch@dfc-plc.ca](mailto:dairyresearch@dfc-plc.ca).

## ANNEXE PRIORITÉS DE RECHERCHE

Pour le volet **PROJET** de recherche, les activités de recherche doivent répondre à au moins une des priorités de recherche ci-dessous :



### DURABILITÉ DES FERMES LAITIÈRES

**Résultat ciblé : Des systèmes de culture durables sont définis pour assurer la productivité à long terme**

#### Priorités de recherche :

- Concevoir des systèmes de rotation des cultures et étudier des mélanges fourragers complexes adaptés aux régions et aux types de sol, la culture intercalaire, la double culture, le sursemis et des pratiques de cultures-abri pour améliorer la santé du sol, lutter contre les mauvaises herbes, optimiser les rendements et conserver la valeur nutritive pendant toute la saison.
- Améliorer la qualité, le rendement et la résistance (sécheresse, inondation, survie à l'hiver) des plantes fourragères par des pratiques de sélection et de régie (pour la production et la conservation) telles que l'augmentation de la valeur nutritive et de la longévité productive, la réduction de la dormance automnale de la luzerne, et l'augmentation des rendements des graminées (repousse) pendant l'été.
- Optimiser les pratiques exemplaires de gestion du fumier, des nutriments et des pesticides dans divers systèmes de culture.
- Explorer des alternatives aux plastiques d'enrobage (p. ex. les matériaux biodégradables, le recours aux composants du lait dans l'élaboration ou la création de bioplastiques, etc.) tout en s'assurant que les alternatives ne sont pas dommageables pour l'environnement (p. ex. résidus ou microparticules non biodégradables).

**Résultat ciblé : Des stratégies propres au Canada pour réduire de façon économiquement rentable les gaz à effet de serre (GES), maximiser la séquestration du carbone et s'adapter aux changements climatiques sont identifiées**

#### Priorités de recherche :

- Identifier des stratégies pour atténuer les émissions de GES (principalement celles provenant des vaches et de la gestion du fumier) en tenant compte du caractère pratique, de l'impact/efficacité par rapport aux coûts, en faisant appel à des approches transdisciplinaires (comme les laboratoires vivants ou l'innovation ouverte).
- Mettre au point une méthodologie normalisée reconnue pour mesurer la séquestration du carbone dans les fermes et évaluer son potentiel pour compenser les émissions de GES de source laitière et qui permet de faire des comparaisons mondiales.
- Identifier et évaluer, dans le contexte canadien, des pratiques et de nouveaux traits génétiques des plantes/cultures et des animaux permettant de relever les défis actuels et à venir (p. ex. de nouveaux pathogènes, le stress causé par la chaleur et le froid, les changements de saison, la sécheresse et les inondations/grands coups d'eau) associés aux changements climatiques.

- Étudier les synergies et les compromis entre les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et celles d'atténuation des émissions de GES.

## Résultat ciblé : Le potentiel des pratiques et des technologies novatrices d'utilisation et de conservation de l'eau à la ferme est évalué

### Priorités de recherche :

- Développer des pratiques ou des technologies permettant de maintenir l'humidité du sol, même en conditions de sécheresse, de limiter l'érosion hydrique lors de précipitations abondantes et de réduire l'utilisation de l'eau associée à la production de cultures.
- Identifier les occasions de réutilisation de l'eau et mettre au point des technologies peu coûteuses de recaptage et de traitement de l'eau à la ferme.
- Explorer le potentiel de concentrer le lait (extraction de l'eau) à la ferme ou dans un centre de traitement (p. ex. pour le transport du lait sur de grandes distances ou entre provinces) et estimer les conséquences sur la qualité, le transport, la transformation du lait, la gestion des sous-produits à la ferme, la rentabilité, etc.

## Résultat ciblé : Des mesures économiquement rentables et concrètes pour accroître la biodiversité sont clairement définies

### Priorités de recherche :

- Évaluer et démontrer les avantages et les effets à court et à long terme d'une augmentation de la biodiversité dans les fermes laitières.
- Étudier le potentiel de stratégies telles que les pâturages, le mélange complexe de cultures, l'utilisation de plantes en culture intercalaire ou aux endroits non cultivés (zone riveraine, restauration de milieux humides, boisés, etc.) et d'autres initiatives (p. ex. des dortoirs à chauve-souris) destinées à favoriser la biodiversité végétale et animale ainsi que les insectes pollinisateurs.

### Priorité de recherche additionnelle :

- Explorer les actions qui pourraient être entreprises au niveau de la ferme afin de rapprocher le ratio de production de solides non gras sur la matière grasse (SNG/G) du ratio demandé par le marché canadien.

## **Pour le volet PROGRAMME de recherche, les activités de recherche doivent répondre à :**

- Au moins une des priorités de recherche identifiées dans le domaine **Durabilité des fermes laitières** ou dans le domaine **Santé, soin et bien-être des animaux** de la [Stratégie nationale de recherche laitière](#) 2022-2027; **OU**,
- Cette priorité de recherche additionnelle : Explorer les actions qui pourraient être entreprises au niveau de la ferme afin de rapprocher le ratio de production de solides non gras sur la matière grasse (SNG/G) du ratio demandé par le marché canadien.

**Note : Les impacts économiques des nouveaux outils, stratégies, pratiques et technologies à mettre en œuvre dans les fermes laitières canadiennes doivent être évalués dans le cadre du Projet.**